

Genève, Palais des nations le 13.07.2016

Intervention Orale

ISHOU OULMIR
CONGRES MONDIAL AMAZIGH

Point N° : 6

thème : Droits fondamentaux des peuples autochtones et entreprises.

Conformément à la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et plus précisément les articles 8-18-26-27-29-30- et 32, les peuples autochtones ont le droit à la propriété des terres, la jouissance des ressources naturelles et des richesses, le consentement préalable, la consultation, et à la participation à la prise de décisions.

Mais la réalité des populations autochtones sur le terrain est aux antipodes des exigences du Droit International.

En effet des entreprises nationales et multinationales spolient des terres, appartenant aux peuples autochtones, et exploitent à outrance les ressources naturelles et les richesses sans que ces peuples puissent profiter des retombées économiques qui en résultent ni le pouvoir de décider de ce qui est bénéfique ou non à leurs intérêts et à leur survie. Pire encore, l'impact écologique catastrophique sur la faune, la flore et la nappe phréatique ainsi que les cours d'eau, affecte directement le mode de vie et la santé des populations riveraines et menace leurs existences en l'absence d'une gouvernance équitable et écologiquement responsable. Une situation problématique que les états semblent tolérer pour des considérations d'intérêts économiques et géopolitiques.

Par exemple au Maroc, une entreprise, la SMI, s'est installée sur les terres des tribus de Imider, dans le sud-est du pays, pour exploiter une mine d'argent depuis plus de 50 ans, puisant l'eau, une denrée précieuse dans cette région semi désertique, rejetant la pollution et menaçant ainsi tout simplement la vie des animaux, des la flore et des hommes dans les villages voisins de la mine.

ON peut signaler également un exemple similaire au Niger où l'entreprise Areva s'est installée sur les territoires Touaregs dans la région de Arlit, pour exploiter des gisements d'uranium depuis près d'1/2 siècle, là aussi sans même informer les populations locales qui ont été dépossédés de leurs terres et priés d'aller